

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission
« Modification des articles 8 et 23 des statuts de l'Association
intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville (AIEV) »

Préavis municipal n° 11/2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame **Monique Verly**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 11/2016 portant sur la modification des articles 8 et 23 des statuts de l'Association intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville (AIEV) .

La Commission s'est réunie le 6 septembre 2016 pour délibérer sur ce préavis. A cette occasion, elle a rencontré Monsieur Michel Gruaz. La Commission tient à remercier Monsieur Gruaz pour ses explications claires ainsi que pour sa disponibilité.

Les modifications des statuts ont été acceptées par le conseil communal en 2014. La direction générale de l'environnement (DGE) exige 2 modifications mineures, d'où ce préavis.

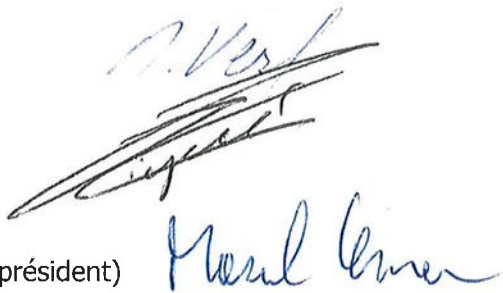
Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 11/2016 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 6 septembre 2016

Monique Verly

Patrick Vigouret

Marcel Germann (président)

The block contains three handwritten signatures in blue ink. The first signature, at the top, is for Monique Verly. The second signature, in the middle, is for Patrick Vigouret. The third signature, at the bottom, is for Marcel Germann, the president of the commission.